

Communication N° 01 - 2016 au Conseil communal

Séance du 16 mars 2016

**Boucllement du préavis N° 25-2014
Achat de la parcelle n° 11 -
ch. du Pré-de-la-Tour 8 et 9 à Pully**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour l'achat de la parcelle n° 11 - ch. du Pré-de-la-Tour 8 et 9 à Pully.

Dans sa séance du 11 décembre 2014, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit de CHF 3'254'400.00. Le 20 janvier 2015, un procès-verbal de constat d'exécution de vente a été rédigé par le notaire mandaté. Le Conservateur du registre foncier a procédé à la modification des registres en date du 23 janvier 2015.

L'an passé, nous avons procédé à la démolition du bâtiment du ch. du Pré-de-la Tour 8 qui était inoccupé et insalubre, ceci pour des raisons de sécurité et afin d'éviter que le bâtiment soit squatté.

Nous rappelons que le n° 9 du même chemin est occupé par un locataire dont le contrat de bail a été résilié pour le 31 décembre 2016 par l'ancien propriétaire. La démolition de la maison interviendra au début de l'année 2017.




Actuellement, la Municipalité poursuit ses démarches d'élaboration du nouveau plan de quartier Clergère-gare dans lequel se situe la parcelle n° 11.

Le décompte final total de l'opération s'établit comme suit :

Achat de la parcelle 11	CHF 3'200'000.00
Frais de notaire et d'inscription au Registre foncier	<u>CHF 17'000.00</u>
Coût total	CHF 3'217'000.00

En conclusion, le montant de l'investissement s'élève à CHF 3'217'000.00 et sera amorti sur une durée de trente ans. En outre, le présent préavis présente un solde positif de CHF 37'400.00.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Pully, le 16 mars 2016